Image not found or type unknown

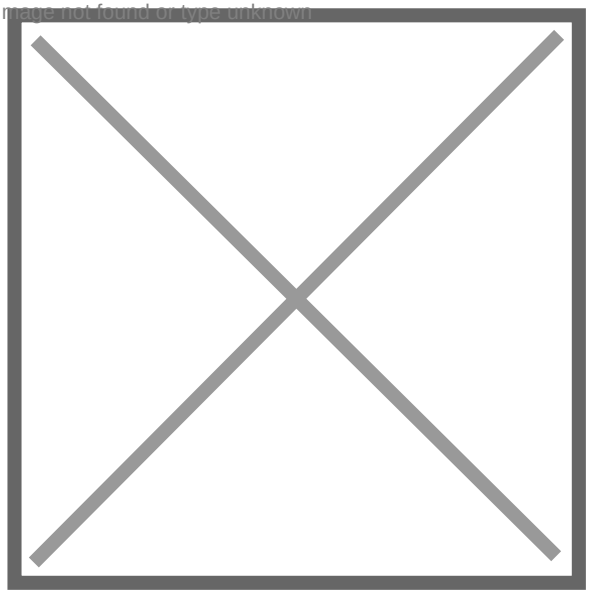

Recocash mise en demeure help

Par **Nini78**, le **21/11/2012** à **20:55**

Bonsoir à tous,

Je suis dans un cas assez particulier, en octobre j'ai changer d'opérateur, de Orange je suis passer à SFR, Or j'avais renouveler mon contrat y'a quelque mois avec Orange.

Trouvant les forfaits et offres SFR intéressante, je décide d'aller en boutique où le vendeur m'affirme que si je prend un engagement chez eux, SFR prenais tout mes frais de résiliation en compte et que moi je n'avais rien a faire.

Faisant confiance au vendeur, mon Fiancé m'offre ce nouveau téléphone avec le nouveau forfait SFR.

Sauf que quelque jours plus tard je reçois un appel de Orange en me disant que je leurs dois 280,88 Euros pour frais de résiliation et frais de régul + 72 euros de Forfait donc 352,88 Euros.

Hier j'ai donc reçu un courrier de mise en demeure de Recocash que je leurs dois 352,88 euros pour Orange, et que s'ajoute 15 euros de frais de quittance.

Etant actuellement sans emploi ni sans allocation chômage donc non prélevable je ne peux donc pas payer ce montant (mon Fiancé payant l'abonnement).

SVP Dites moi ce que je dois faire, si je suis en tord? si le vendeur es en tord ? Enfin comment sa se passe ?!

Merci j'attend vos réponses, à bientôt .[smile9]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés